

● **ASSURANCE AUTO** Les jeunes conducteurs ayant, déjà, un malus sont durs à assurer. Ces « risques aggravés » sont donc une population rentable. FBA, spécialisé dans les assurances d'exception, s'y est logiquement intéressé, mais il n'est pas le seul...

# Les conducteurs novices, malussés compris, ne sont plus en panne



Lancé sur le marché en septembre 2006, Conducteur Novice, issu de l'expérience du courtier grossiste niortais François Bernard assurances (FBA), permet la prise de garantie des personnes titulaires d'un permis de conduire depuis moins de deux ans, quels que soient leur âge et leurs antécédents d'assurance.

## OBJET DU CONTRAT

Pour François Bernard assurances, expert en assurances d'exception depuis 1994, il s'agit de proposer une solution efficace aux conducteurs novices titulaires d'un permis de moins de deux ans, présentant notamment un profil dit « aggravé », et cela quels que soient leur âge et leurs antécédents d'assurances.

## CIBLE

Conducteur Novice répond aux attentes des jeunes conducteurs dont le précédent contrat d'assurance a été résilié pour divers motifs, comme un défaut de paiement de prime ou pour un sinistre, même s'ils n'en ont pas été responsables, ou pour avoir fait l'objet de sanctions pénales ou administratives, pour alcoolémie ou pour toute autre raison. À noter que ce produit peut être souscrit dès l'obtention du permis, c'est-à-dire sans antécédent d'assurance.

## CONTENU

Deux formules sont proposées. La première comprend la responsabilité civile, la défense

pénale et recours, la protection juridique, l'assistance et la garantie individuelle accident. La seconde ajoute les garanties incendie, vol et bris de glaces.

### ■ Approche

Dans un souci de cohérence et afin de prendre en compte des éléments tangibles, François Bernard assurances a écarté les critères classiques de sélection des véhicules reposant sur une classification de « groupes » et de « classes » au profit d'un ensemble de critères techniques afférents aux véhicules et permettant une approche plus fine et plus juste du risque.

### ■ Aménagements

Le produit a fait l'objet d'une révision en mars 2007 afin de permettre la désignation d'un conducteur novice sur les contrats en portefeuille, et d'autoriser ainsi la désignation d'un enfant d'assuré. Le domaine de souscription a également été étendu aux novices ne présentant pas nécessairement un profil « aggravé ». Cette ouverture

## NOTRE AVIS

### LES AVANTAGES

- Les conditions générales de François Bernard sont de type « tout sauf » (ce qui n'est pas exclu est garanti).
- Les dispositions générales sont donc claires, ce qui permet d'éviter les divergences d'interprétation quant à la prise en compte ou non d'un événement.

### LES INCONVÉNIENTS

- Un réseau de distribution limité.
- Des tarifs élevés par rapport à la prime moyenne pratiquée sur le marché.
- Des franchises élevées.

## LE MARCHÉ

### SANS ÊTRE TOTALEMENT ENCOMBRÉ, LE CRÉNEAU ATTIRE

Le marché des malussés est de plus en plus convoité. Estimé à 500 000 personnes environ, soit 4 % du parc roulant, il englobe aussi bien les conducteurs novices ayant été responsables d'un sinistre que les automobilistes résiliés pour non-paiement. Autrefois partagée par quelques courtiers spécialisés, cette niche est, depuis trois ans environ, investie aussi bien par des assureurs que des courtiers grossistes. Altima, filiale des MSI, s'est laissée convaincre par François Bernard, qui avait rencontré des soucis avec son fournisseur, AGF. AGF (Camat), l'Équité (Generali) et la Marf font partie des assureurs bien installés dans ce créneau.

**Parmi les nouveaux entrants, on trouve Axeria (April), Gan eurocourtage, MaciFilia, Novea (Covéa), Sada et Swiss Life.**

Autant dire que la partie sera rude pour François Bernard assurances, surtout en regard des tarifs pratiqués.

se retrouve donc en souscription d'affaires nouvelles.

Cependant, de nombreux profils entraînent une étude particulière : par exemple, les personnes ne pouvant justifier de plus de six mois d'assurance consécutifs, celles ayant un véhicule qualifié « à risques », les personnes ayant subi plus de deux sinistres dont ils n'ont pas été déclarés responsables (hors bris de glace) au cours des 36 derniers mois ou encore les personnes ayant subi plus d'un sinistre corporel au cours des 36 derniers mois.

## COMMERCIALISATION

### ■ Distribution

Ce contrat est commercialisé via le réseau de partenaires de François Bernard assurances, constitué de courtiers et d'agents généraux répartis dans l'ensemble du territoire. L'ensemble représente près de 600 intermédiaires qui disposent d'une totale délégation en matière de prise de garantie. Cette souscription s'effectue en ligne sur un extranet

dédié, véritable outil de gestion labellisé François Bernard assurances. L'internalisation du développement informatique permet à chaque collaborateur et partenaire de faire évoluer l'outil au gré de ses remarques et de son expérience, une approche qui s'intègre entièrement dans la démarche de qualité totale initiée par le courtier dès 1999.

François Bernard assurances est mandaté sur ce marché par son fournisseur, Altima assurances.

### ■ Exemple tarifaire

À Paris, pour un conducteur de 22 ans, dont le permis a été obtenu en mai 2006, avec un CRM de 1,56, résilié pour non-paiement en décembre 2006, et ayant eu deux sinistres responsables à 100 %.

Véhicule : BMW 318 TDS Touring, 5 CV de 2007.

Usage : promenade et trajet domicile-travail.

Prime mensuelle : 266 € (sans franchise) en première formule et 320 € pour la seconde (franchises : 1 230 € pour les garanties vol-incendie et 85 € pour les bris de glace). ●

CATHERINE DUFRÈNE